

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

PARIS, LE 25 janvier 1983

Direction des Politiques du Développement

Sous-Direction des Etudes du Développement

N° DPL/SED/OG

Ph. BONNEFOND

PROPOSITIONS QUE L'ON PEUT TIRER DES CONCLUSIONS DE
"L' EVALUATION DE LA FILIERE ARACHIDE AU SENEGAL"

1. AU NIVEAU DES PAYSANS

1.1. Le problème semencier (cf également 2.)

Promouvoir davantage le stockage en milieu paysan (2/3 ou 3/4 des besoins soit 80 à 90 000 T/an).

1.2. Le matériel

Rétablir les ventes de matériel à crédit ou au comptant avec subventions (risque de réduction des surfaces cultivées compte tenu de la dégradation du matériel et de l'insuffisance de la main d'oeuvre).

1.3. Les thèmes techniques (cf également 2.)

1.3.1. Nécessité de différencier les thèmes techniques proposés en fonction :

- de critères économiques (rentabilité)
- des structures et du fonctionnement des unités de production
- des zones écologiques
- des aléas climatiques (risques et sécurité ; variétés de semences)
-

19 MARS 1985

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 17.089ex1

Cote : B

29 B17.089ex1

1.3.2. Renoncer à certains éléments des "thèmes lourds".

1.3.3. Poursuivre la vulgarisation de la traction bovine, de l'embouche et la promotion de l'élevage.

2. AU NIVEAU DE LA RECHERCHE

2.1. Favoriser la recherche-développement :

- Pour proposer et tester de nouveaux thèmes
- en milieu réel
- en vraie grandeur
- pendant un certain temps
- à une échelle réduite

2.2. Matériel végétal

Mettre au point une variété de semences résistante à la sécheresse (cycle court) dans les conditions réelles de production (priorité à donner à une action semencière au Sine-Saloum).

2.3. Choix techniques

Refaire des choix techniques avec pas ou peu d'engrais.

3. AU NIVEAU DE L'ETAT

3.1. Orientations générales

- Améliorer le bilan pour l'Etat, par la recherche d'économies et par l'efficacité dans l'action.
- Coordonner les interventions techniques proprement dites (vulgarisation) et celles de la "structure des incitations" (politique des prix, fonctionnement des structures de commercialisation, approvisionnement, fonctionnement des organisations professionnelles agricoles).

3.2. SONAR

- Réformer son rôle, ses attributions, son organisation.
- Limiter ses charges (salaires, structures, ...) excessives par rapport aux prestations fournies.

- Limiter son rôle à la fourniture de 30 à 40 000 T de semences sélectionnées par an et supprimer les gaspillages de la distribution.

- Dégager un excédent financier qui permettrait de financer pour partie le matériel agricole, la SODEVA et le Barème.

3.3. SODEVA

- Réforme interne.

- Favoriser la souplesse d'organisation des structures opérationnelles afin de tirer rapidement profit des réponses positives du milieu.

3.4. Organismes de collecte, de transformation et de vente

Rechercher des économies dans le barème (réduction des pertes, fraudes et déchets).

4. AU NIVEAU DE L'ECONOMIE NATIONALE

4.1. Les prix

4.1.1. Etablir un système de prix cohérent :

- prix aux producteurs
- retenues pour financer les intrants
- prix de l'huile consommée localement
-

4.1.2. Fixer le prix d'achat aux producteurs en tenant compte :

4.1.2.1. Au niveau des paysans :

- du revenu et du pouvoir d'achat des paysans
- de la commercialisation clandestine à éviter
- du remboursement des dettes à assurer.

4.1.2.2. Aux autres niveaux :

- du paiement des coûts de commercialisation, de trituration et d'approvisionnement en facteurs de production.
- des répercussions sur les finances publiques.

4.2. La production et ses effets

4.2.1. Niveau de production :

Viser une production optimale d'environ 700 000 T triturées par les huiliers (une récolte excédentaire entraîne une baisse des cours).

4.2.2. Effets induits :

- Maximiser (spécialement en zone rurale) les effets induits (très importants) dus à l'amélioration du revenu paysan (l'arachide "moteur" du développement rural).
- Favoriser les activités de production répondant aux besoins des paysans.